

Règlement du Championnat de l'Ain et du Rhône Métropole de Lyon 2017

1. Le calendrier

Le championnat 2017 se déroule sur 7 courses :

- 01 avril à Meyzieu
- 7 mai à Dardilly
- 3 juin à Neuville sur Saône
- 2 juillet au Val de Reims Cycliste
- 23 septembre à Limonest
- 17 septembre à Sainte Consoce
- 8 octobre finale à Beynost

2. Le règlement

Le règlement national 2017 sera le règlement de référence.

Tous et seul, les pilotes licenciés (licence en cour de validité) de l'Ain et du Rhône Métropole de Lyon peuvent participer, les pilotes nationaux et élite ne peuvent pas participer, il leur sera créé une catégorie open (minime et +) si le nombre de participants est suffisant.

La participation à trois courses et à la finale est obligatoire pour pouvoir s'inscrire au championnat Auvergne Rhône Alpes 2018.

3. Les horaires

Les essais se feront par catégories.

11h-12h30

essais

13h

début des courses : 24 puis 20 pouces

17h30 remise des récompenses par le club

4. Les engagements

L'engagement est fixé à :

- Pour une épreuve 20 '' ou une épreuve 24''
 - ✓ 5€ par pilote jusqu'à la catégorie benjamin incluse.
 - ✓ 10€ par pilote pour les catégories minime et plus
- Pour une épreuve 20'' et une épreuve 24''
 - 12€ par pilote pour toutes les catégories

5. Les inscriptions

Les inscriptions devront être **envoyées par le responsable des engagements** de chaque club au secrétariat de la course et au responsable engagement du club organisateur.

Le règlement de l'épreuve se fera sur place auprès du club organisateur.

Les **inscriptions se feront obligatoirement sur la feuille type jointe au dossier** d'invitation. Les pilotes seront notés par ordre alphabétique.

Les inscriptions se feront uniquement par courriel pour le mercredi 21H00, avant la course, dernière limite.

Le responsable du secrétariat confirmera par retour les inscriptions. Mais c'est au club de s'assurer que les engagements ont bien été réceptionnés.

La liste des engagés définitifs sera confirmée auprès des clubs le vendredi précédant l'épreuve.

Les inscriptions tardives seront possibles le jour de la course seulement s'il reste de la place sur les feuilles de race, cependant une pénalité de retard sera appliquée. Cette pénalité sera égale au montant de l'engagement et sera payée en même temps que les autres inscriptions.

Ces inscriptions ne se feront que par l'intermédiaire du responsable du club du pilote.

Pas de remboursement pour annulations postérieures au jeudi 21h.

6. Les catégories

Voir tableau annexe 1.

Si les pilotes d'une catégorie ne sont pas assez nombreux (moins de 4 pilotes), ils seront regroupés avec la catégorie inférieure ou supérieure tout en gardant un classement séparé.

Les 24'' garçons et fille courront ensemble. S'il y a suffisamment de filles, une catégorie sera créée.

7. Classement et récompenses

- À l'issue de chaque course

Les classements seront communiqués après chaque course aux clubs. Ils seront envoyés par courriel.

Le club organisateur prévoit de récompenser son épreuve. Il récompense les 8 premiers (au maximum) des catégories présentes.

Cela devra être spécifié sur les invitations.

La présence des pilotes lors de la remise des récompenses est obligatoire, les récompenses ne seront pas remises à un tiers !

- À l'issue de la finale

Le classement sera effectué sur l'ensemble des 7 courses.

Les 3 premiers du classement général seront récompensés à l'issue de la finale, après les récompenses de la course du jour, par l'ensemble des clubs, le **maillot de champion ne sera remis qu'aux catégories où 3 pilotes minimum sont classés.**

La présence des pilotes lors de la remise des récompenses est obligatoire, les récompenses ne seront pas remises à un tiers ou différées

Un classement club sera effectué tout au long du championnat

$$\frac{\text{Total points pilotes club}}{\text{Nombre pilotes club}} = \text{Points club}$$

Un trophée sera remis au club vainqueur. Trophée qui sera remis en jeu chaque année.

8. Règlement technique

Les clubs devront surveiller lors des inscriptions que les pilotes soient bien licenciés avec une licence permettant la compétition.

Un contrôle des licences sera effectué lors de l'émargement des pilotes avant les essais, **tout pilote n'ayant pas émargé ne prendra pas le départ.**

Un contrôle de licence inopiné est susceptible d'être mené en cas de doute avéré par le président de jury.

Les vélos et la tenue du pilote devront être conformes au règlement en vigueur. Pour les vélos ceux-ci devront être muni de plaque frontale de taille et de couleur réglementaire. Les pédales automatiques sont autorisées pour les catégories ayant droit.

9. Arbitres de course.

La commission des arbitres du Rhône Métropole de Lyon représentée par Monsieur Xavier Rongère propose un président de jury et un minimum de trois arbitres.

Le club organisateur doit prévoir en complément :

- La mise en place d'un secrétariat pour le montage des courses (moyen humain et matériel)
- Un "starter"
- Une personne en pré-grille
- Des arbitres de piste
- Des "pointeurs et aboyeurs" à l'arrivée.

Les autres clubs devront fournir des arbitres comme le prévoit le tableau qui leur sera transmis.

Pour le comité de l'Ain
De Cyclisme

Thierry DUPONT

Pour le Comité Du Rhône
Métropole de Lyon de Cyclisme

Jean-Philippe COUREAUT

Catégories 2017

<u>Année de naissance</u>	<u>Masculin</u>	<u>Féminin</u>	<u>Cruiser</u>
<u>2011 et après</u>	prélicencié	prélicencié	
<u>2009/2010</u>	Poussin	Poussin	
<u>2007/2008</u>	Pupille	Pupille	
<u>2005/2006</u>	Benjamin	Benjamin	Benjamin et Minime
<u>2003/2004</u>	Minime	Minime	
<u>2001/2002</u>	Cadet	Cadet	Cadet et +
<u>2000 et +</u>	Homme 17 et +	Femme 17 et +	